

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mercredi 7 avril 2021,
Secrétaire de séance : Henri BELLEGARDE

Etaient présents 57 titulaires, 1 suppléant, 4 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT,

Suppléants : Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE

Pouvoirs : Jean-Claude COUSTET à Alexandre LEHMANN, Jean-Maurice CABANNES à Jean CONTOU CARRERE, Stéphane LARTIGUE à Flora LAPERNE, Patrick MAILLET à Dominique QUEHEILLE,

Absents : Bernard MORA, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Claude LACOUR, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

RAPPORT N° 210413-31-FIN-

**BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :
BUDGET PRIMITIF 2021 ET TARIFS**

Mme BISTUÉ indique que le Budget Annexe 2021 de la Restauration Scolaire s'inscrit en droite ligne de l'exercice précédent avec des objectifs identiques. Il pourrait toutefois être amendé suite aux négociations en cours avec le Groupement d'Intérêt Public restauration collective du Haut-Béarn et des décisions qui pourraient en découler.

Il faut aussi noter que l'équilibre du budget de fonctionnement est atteint grâce à la reprise de l'excédent d'investissement. Cette possibilité nous est exceptionnellement autorisée en raison du déficit généré par la situation sanitaire liée à la COVID 19 de 2020.

Le Budget Primitif 2021 de la Restauration Scolaire s'équilibre de la manière suivante, en dépenses et recettes :

- Section de fonctionnement : 599 082.00 €
- Section d'investissement : 36 308.04 €

Pour l'équilibre du budget, la subvention prévisionnelle 2021 versée par le Budget Général est maintenue au niveau de l'exercice 2020 soit 73 000 €.

Pour information, les tarifs demeurent identiques.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Annexe 2021 de la Restauration Scolaire arrêté aux montants ci-dessus,
- **ARRÊTE** à 73 000 € la participation en faveur du Budget Annexe de la Restauration Scolaire, qui sera inscrite au Budget Général 2021,
- **MAINTIENT** les tarifs existants,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 avril 2021

Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY